



Prise en charge frais de transport

Par **RANDOLPH Enock**, le **18/06/2018** à **23:00**

Bonjour, ma inquiétude concerne la prise en charge de mes frais de déplacement. j'ai été embauché y a 4ans par une SS2I basée à Paris pour une mission à lille et à l'époque j'y habitais déjà. Mon employeur me demande d'aller travailler sur paris ce qui me crée une imputation de près de 400€ sur mon salaire étant donné que je vais devoir prendre un abonnement TGV et RATP pour les besoins de cette mission.

Puis-je exiger que ce coût soit supporté à 100% par l'employeur?

merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **19/06/2018** à **07:19**

Bonjour,

Tout dépend des termes de votre contrat de travail mais les abonnements aux transports en commun ne sont remboursés en principe qu'à 50 %...